



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

régime local d'Alsace-Moselle

Question écrite n° 48319

Texte de la question

M. François Grosdidier interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur l'obligation des artisans retraités à cotiser au régime maladie du régime local d'Alsace-Moselle alors qu'ils sont remboursés sur la base du régime général de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48319

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4173

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)